

Fédération Française Handisport
Assemblée Générale du 16 avril 2022
Rapport financier 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux statuts de notre Fédération, il doit être rendu compte à l'Assemblée générale de la situation et de l'activité budgétaire de notre Fédération durant l'exercice 2021 et les comptes annuels doivent être soumis à votre approbation.

Les comptes annuels, qui vous ont été transmis, ont été établis dans le respect des principes comptables en vigueur, en intégrant les évolutions relatives au changement de réglementation comptable applicable aux associations à compter de 2020 (règlement ANC n° 2018-06).

I) Fonctionnement financier de la FFH

Organisation comptable

Le service, rattaché au Délégué Général, comptait quatre personnes début 2021, mais prenait en charge les travaux comptables de la RIP en plus de ceux de la Fédération. Une évolution mise en place fin 2021 - début 2022 a modifié l'organisation en redonnant les tâches comptables la concernant à la RIP en procédant aussi au transfert de la personne qui a été recrutée pour les réaliser. Un recrutement a été initié pour renforcer l'équipe comptable, mais n'est opérationnel qu'en mars 2022 ; l'année 2021 a donc été encore marquée par l'insuffisance de moyens.

Ce service reste, comme les années passées, en sous-effectif, au regard du volume de dossiers traités, de la reprise de la gestion de comptes de commissions et de la volonté de développer le suivi analytique des dépenses et de plus, en cette année 2021, par les fortes charges induites d'une part par la situation financière de la RIP, d'autre part par le contrôle de la Cour des Comptes pendant une grande partie de l'année.

Des premiers travaux ont été initiés en cours d'année pour revoir le Règlement financier et pour assurer un meilleur suivi des dépenses et anticiper l'atterrissage, mais les travaux n'ont pas pu être achevés du fait de l'indisponibilité de l'équipe ; il conviendra de les poursuivre en 2022 et de continuer à fiabiliser le suivi budgétaire et les anticipations d'atterrissage.

En attente de l'application du nouveau règlement financier, l'ancien règlement financier a été appliqué.

De même le projet de mise en place d'un outil de dématérialisation des achats et de la facturation a été lancé, mais ce projet n'a pas pu aboutir là encore faute de disponibilités des équipes, de même que les travaux nécessaires pour installer de nouveaux progiciels de gestion qui n'ont pas pu démarrer.

Trésorerie

La Fédération a des ressources provenant essentiellement de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de partenariat/mécénat provenant d'entreprises.

Ces ressources parviennent à la Fédération de manière irrégulière en cours d'année alors que les dépenses sont plus lissées dans le temps.

Par exemple les premières subventions de l'ANS, importantes, n'arrivent souvent pas avant le mois d'avril, voire plus tard dans l'année.

Dans ces conditions la trésorerie de la Fédération est soumise à de fortes variations et à certaines périodes de l'année le niveau de cette trésorerie est trop faible.

Ainsi en 2021 la situation de trésorerie a été tendue deux ou trois fois.

Pour pallier ce phénomène des discussions ont été ouvertes avec la banque Société Générale, banque historique de la Fédération, afin de s'assurer qu'une solution de facilité de caisse soit mise en place rapidement en cas de besoin.

Budgets

Les budgets sont établis annuellement et classés en trois grandes rubriques :

- Fonctionnement ;
- Sport dont part financée par l'ANS et part financée par la FFH ;
- La Résidence Internationale de Paris (RIP).

Pour ce qui concerne le Fonctionnement et la RIP, les budgets sont établis par le Délégué Général et le service Comptabilité en collaboration avec le Trésorier Général, d'après les résultats de l'exercice précédent et après consultation des responsables des budgets concernés.

Pour ce qui concerne le Sport, les budgets prévisionnels sont établis par le DTN et ses adjoints. Les éléments ainsi obtenus sont ensuite regroupés par la Comptabilité et présentés en cellule budgétaire puis en Comité Directeur.

De même, le suivi des dépenses et les prévisions d'atterrissage sont présentés à la cellule budgétaire puis en Comité Directeur.

Cour des Comptes

La Cour des Comptes a procédé en 2021 à un contrôle des comptes et de la gestion de la FFH pour les années 2014 à 2019.

Ce contrôle a mobilisé fortement les équipes comptables de la Fédération qui se sont trouvées en première ligne pour répondre aux nombreuses sollicitations de M. Urgin, rapporteur.

Cette sollicitation, considérée comme la priorité pour le service, a bouleversé les travaux de l'année et a conduit à reporter en 2022 certains travaux prévus, comme vu ci-dessus.

Le rapport définitif n'a pas encore été publié, il n'est pas possible d'en faire une présentation.

II) Situation de la Fédération durant l'exercice écoulé

II - 1) Faits marquants de l'année 2021

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire mondiale de la Covid 19.

Comme en 2020, cette crise sanitaire a eu des impacts majeurs pour le fonctionnement du sport en général, des manifestations sportives en France et à l'étranger ainsi que sur le fonctionnement de la RIP.

Néanmoins certaines manifestations sportives ont pu reprendre en cours d'année, en particulier pour le haut niveau et dans le cadre de la préparation des JP de Tokyo, qui ont finalement eu lieu, et pour les JP de Pékin de 2022.

Cependant de nombreuses compétitions locales, régionales, nationales ont été annulées.

Dans ce contexte très particulier, le soutien financier de l'Etat (Agence Nationale du Sport - ANS), des collectivités locales concernées et de plusieurs partenaires a été essentiel pour l'organisation et la participation à ces événements sportifs, ce dont nous les remercions très sincèrement.

Dans le cadre des JP de Tokyo et de Pékin, l'ANS a dégagé des fonds complémentaires très importants, en particulier pour l'achat de matériel et pour les Aides Individuelles et les primes aux sportifs et aux entraîneurs.

Les équipes de la Fédération ont respecté les directives du gouvernement, en particulier pour les périodes de confinement ou pour la mise en place du télétravail, ce qui n'a pas toujours facilité la réalisation des travaux, en particulier comptables.

La Résidence Internationale de Paris (RIP) a été particulièrement touchée par la diminution des déplacements, comme en 2020. Sa situation économique a continué à se dégrader ce qui a conduit à la placer en règlement judiciaire en août 2021.

L'année 2021 a été aussi marquée par le changement de Directeur Technique National (DTN).

II - 2) Exposé sur les résultats

Le résultat fédéral :

| (en €) | Réalisé définitif 2021 | Budget prévisionnel 2021 | Ecart réalisé/ budget |
|----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Fonctionnement | | | |
| Licences fédérales recettes | 929 108 | 775 600 | 153 508 |
| Partenaires SL et NL recettes | 2 470 593 | 2 334 834 | 135 759 |
| Tombola Tokyo recettes | 249 279 | 346 000 | - 96 721 |
| Tombola Tokyo dépenses | - 276 960 | - 293 000 | 16 040 |
| Quote part subvention | 211 000 | 210 802 | - 198 |
| Autres produits | 9 849 | 25 000 | - 15 151 |
| Communication dépenses | - 434 811 | - 276 000 | - 158 811 |
| Magazine recettes | 32 887 | 40 000 | - 7 113 |
| Magazine dépenses | - 44 032 | - 47 600 | 3 568 |
| Dépenses de personnel | - 1 310 700 | - 1 527 605 | 216 905 |
| Dépenses de fonctionnement | - 562 696 | - 684 545 | 121 850 |
| Autres dépenses | - 753 249 | - 427 500 | - 325 749 |
| Produits exceptionnels | 214 966 | 150 000 | 64 966 |
| Charges exceptionnelles | - 335 746 | - 30 000 | - 305 746 |
| Recettes Fonctionnement | 4 117 484 | 3 882 434 | 235 050 |

| | | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Charges Fonctionnement | - 3 718 193 | - 3 286 250 | - 431 943 |
| Résultat Fonctionnement | 399 291 | 596 184 | - 196 893 |
| | | | |
| Sport ANS | | | |
| Sport CO CPO recettes | 5 099 300 | 4 180 000 | 919 300 |
| Fonds dédiés allocation | 522 594 | 500 000 | 22 594 |
| Autres subvent. ANS | 480 000 | 277 285 | 202 715 |
| Sport CO CPO dépenses | - 5 317 411 | - 4 680 000 | - 637 411 |
| Autres dépenses ANS | - 475 983 | - 277 285 | - 198 698 |
| Primes Tokyo recettes | 530 000 | 300 000 | 230 000 |
| Primes Tokyo dépenses | - 545 271 | - 300 000 | - 245 271 |
| Recettes Sport ANS | 6 631 894 | 5 257 285 | 1 374 609 |
| Charges Sport ANS | - 6 338 665 | - 5 257 285 | - 1 081 380 |
| Résultat Sport ANS | 293 229 | 0 | 293 229 |
| | | | |
| Sport financé FFH | | | |
| Salaires Sport recettes | 358 390 | 358 400 | - 10 |
| Salaires Sport dépenses | - 1 019 875 | - 1 199 783 | 179 908 |
| Autres Sports recettes | 643 976 | 540 000 | 103 976 |
| Autres Sports dépenses | - 730 618 | - 673 564 | - 57 054 |
| Handifix recettes | 72 538 | 55 350 | 17 188 |
| Handifix dépenses | - 68 420 | - 48 060 | - 20 360 |
| Médical dépenses | - 2 895 | - 6 048 | 3 153 |
| Manifest except recettes | 92 000 | 142 000 | - 50 000 |
| Manifest except dépenses | - 96 703 | - 135 000 | 38 297 |
| Soutien aux régions recettes | 162 667 | 488 000 | - 325 333 |
| Soutien aux régions dépenses | - 162 667 | - 488 000 | 325 333 |
| Recettes Sport fin FFH | 1 329 571 | 1 583 750 | - 254 179 |
| Charges Sport fin FFH | - 2 081 178 | - 2 550 455 | 469 277 |
| Résultat Sport fin FFH | - 751 607 | - 966 705 | 215 098 |
| | | | |
| Sous-total Res Fct + Sport | - 59 088 | - 370 522 | 311 434 |
| | | | |
| RIP | | | |
| Gestion RIP recettes | 436 671 | 443 000 | - 6 329 |
| Gestion RIP dépenses | - 541 404 | - 632 000 | 90 596 |
| Résultat RIP | - 104 733 | - 189 000 | 84 267 |
| | | | |
| RESULTAT FFH | - 163 820 | - 559 522 | 395 701 |

Explication générale

Globalement, nous dégageons un **déficit de 164 k€** alors que nous avons prévu un déficit de 560 k€.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 16 avril 2022 d'affecter ce déficit de 164 k€ en report à nouveau.

Cette réduction du déficit par rapport au budget s'explique par plusieurs raisons.

D'abord le budget 2022 a été construit de manière très prudente, à la fois du fait du risque sanitaire mais aussi pour sensibiliser les équipes à la nécessité de redresser la situation.

La crise Covid a par ailleurs conduit à supprimer certaines manifestations sportives, ce qui a limité des dépenses.

D'autre part, l'année 2022 a vu les subventions ANS augmenter de façon importante dans le cadre de la préparation des jeux de Paris, ce qui a permis de financer en partie les charges sportives, même si la Fédération a accompagné ces investissements.

Enfin les équipes se sont mobilisées pour trouver de nouveaux partenaires ou des opérations de sensibilisation, ce qui a permis d'accroître les ressources.

À noter que les comptes sont également impactés par la provision réalisée sur le loyer dû à la Ville de Paris. Ceci conduit en fin d'année à avoir une provision égale à la totalité du risque financier sur le loyer, avec les provisions passées sur les comptes 2021. Sans prendre en compte tous les produits et charges exceptionnels, le résultat courant de la fédération est positif de 108 k€.

Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de la RIP le 10 août 2021. Les loyers impayés jusqu'au 10 août 2021, ont été dépréciés à 100%, soit un complément de provision de 294 K€ sur l'exercice.

Depuis le 10 août 2021, la RIP a été placée en période d'observation jusqu'au 9 août 2022 ; l'activité se redresse mais reste très fragile ; les loyers de cette période d'observation sont payés, même si celui de décembre ne l'a été que tardivement en mars 2022.

Explications détaillées

Services généraux

Le résultat de ce sous ensemble est inférieur de 197 k€ au budget prévisionnel, malgré des ressources supérieures de 235 k€ du fait de dépenses plus élevées que prévues de 432 k€.

Du fait du contexte sanitaire, le budget prévisionnel avait été très prudent sur les licences, qui au final sont supérieures de 108 k€ à ce qui était prévu, auquel il faut rajouter 45 k€ du plan de relance ANS.

Les ressources issues des partenaires sont aussi en forte augmentation de 136 k€, mais les recettes des opérations de Tombola sont inférieures de 108 k€. Un bilan de cette opération de Tombola devra être réalisé.

Les dépenses salariales et les dépenses de fonctionnement sont réellement maîtrisées par rapport au budget, avec une sous consommation de 217 k€ et 122 k€ respectivement.

Les dépenses de marketing sont en dépassement de 210 k€ du fait des contreparties des partenariats.

Une provision complémentaire de 268 k€ pour les arriérés de loyer dus à la Ville de Paris a été constituée, ainsi qu'une prise en compte des autres loyers dus pour 191 k€, ce qui permet d'avoir un provisionnement à 100% de la dette actuelle vis-à-vis de la Ville de Paris.

Les négociations avec la Ville de Paris sont en cours pour essayer d'obtenir un compromis sur ce sujet.

Sport

Le budget des sports se répartit en 2 rubriques, l'une dénommée ANS regroupant les activités financées par les subventions ANS (CO et CPO, Aides Personnalisées, matériel Haute

Performance, primes Tokyo) l'autre couvrant le reste du sport financé par la Fédération d'autre part.

Sport ANS

Nous avons prévu un résultat de 0 €, les dépenses devant correspondre aux recettes.

Mais les ressources 2021 ont été fortement supérieures au budget de 1 375 k€, des subventions supplémentaires ayant été accordées en cours d'année.

Il faut noter en particulier un accroissement des Aides Personnalisées pour 571 k€ par rapport au budget, et des augmentations de 91 k€ pour la CPO et 257 k€ pour la CP.

Les subventions Matériel et primes pour l'encadrement sont aussi en augmentation de 203 k€.

Les dépenses 2021 sont en conséquence en forte augmentation de 836 k€.

Enfin les primes Tokyo sont supérieures au budget de 230 k€, mais elles sont reversées en totalité aux médaillés, ce qui ne change pas le résultat.

Finalement, ce sous-ensemble Sport DTN a un résultat de 293 k€, certaines dépenses correspondant aux subventions étant affectées dans le pavé ci-dessous.

Sport financé FFH

Le résultat de cette rubrique est de - 752 k€ au lieu de - 967 k€ pour le budget prévisionnel.

Les salaires du sport sont inférieurs au budget de 180 k€.

Les recettes propres sont en augmentation de 121 k€ par rapport au budget, les dépenses correspondantes le sont aussi du même montant.

Du fait de report de certaines manifestations (JNAH par exemple), les recettes des manifestations exceptionnelles sont en diminution de 50 k€ par rapport au budget, alors que les dépenses sont en diminution de 38 k€.

Le financement par la CNSA des 61 postes en région ne transite plus par la FFH que pour un tiers, ce qui induit un écart par rapport au budget des recettes et des dépenses correspondantes de 325 k€.

RIP

Nous avons prévu un résultat de - 189 k€. Le résultat est de - 105 k€.

Cet écart de 54 k€ s'explique essentiellement par de moindres dépenses que prévu pour les travaux (- 29 k€) ainsi que par des provisions pour risque de dépréciation du compte client inférieure de 64 k€ au budget.

Bénévolat

Pour mémoire, le bénévolat représente une valeur de plus d'un million d'euros (1 130 k€ dans les comptes 2021).

Présentation comptable du Résultat

La présentation comptable du résultat 2021 est la suivante :

| RESULTAT (en €) | Exercice 2021 | Exercice 2020 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Produits d'exploitation | 12 521 480 | 9 764 522 |
| Charges d'exploitation | 12 413 329 | 9 934 995 |
| Résultat d'exploitation | 108 501 | - 170 473 |
| Produits financiers | 1 004 | 1 873 |
| Charges financières | 714 | 6 655 |
| Résultat financier | 290 | - 4 782 |
| RESULTAT COURANT | 108 442 | - 175 255 |
| Produits exceptionnels | 319 276 | 328 320 |
| Charges exceptionnelles | 591 396 | 574 854 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | - 272 120 | - 246 535 |
| Impôt sur les bénéfices | 142 | 360 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | - 163 820 | - 422 150 |

Ce tableau permet de mesurer l'amélioration de la situation sur deux points :

- le résultat de l'exercice, même s'il reste négatif, est passé de – 422 k€ à – 164 k€ ;
- le résultat courant est passé de – 175 k€ à 108 k€.

L'amélioration forte du résultat courant est significative des efforts faits pour maîtriser les dépenses et trouver de nouvelles recettes.

II - 3) Exposé sur le bilan

ACTIF

| ACTIF (en €) | Net 2021 | Net 2020 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Immobilisations corp et incorp | 4 350 357 | 4 818 759 |
| Immobilisations financières | 9 430 | 430 |
| Sous total I | 4 359 787 | 4 819 189 |
| Stock et en-cours | 10 148 | 102 412 |
| Créances | 2 225 117 | 1 357 097 |
| Valeurs mobilières | 2 085 619 | 1 624 638 |
| Disponibilités | 1 150 616 | 625 636 |

| | | |
|------------------------------------|------------|-----------|
| Charges constatées d'avance | 387 668 | 439 028 |
| Sous total II | 5 859 167 | 4 148 810 |
| TOTAL ACTIF | 10 218 954 | 8 967 999 |

Le poste IMMOBILISATIONS NETTES est en légère décroissance, à 4 360 k€ contre 4 820 k€ au 31/12/2020, la différence est due aux amortissements de l'année.

Les créances nettes s'élèvent à 2 225 k€ contre 1 357 k€ au 31/12/2020, soit une augmentation de 868 k€ du fait en particulier d'un retard de versement de la contribution d'EdF, qui a été régularisé depuis la fin de l'exercice. A signaler aussi le paiement en retard du loyer de décembre de la RIP pour 30 k€ HT.

La Trésorerie passe de 2 250 K€ à 3 236 K€, cette augmentation résultant principalement du versement arrivé en fin d'année des primes et avenant ANS (1 317 K€) et de l'augmentation des dettes (+ 1 922 €)

PASSIF

| PASSIF (en €) | Net 2021 | Net 2020 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Fonds propres | 2 357 094 | 2 520 915 |
| Subventions d'investissement | 2 036 609 | 2 315 784 |
| Sous total I | 4 393 703 | 4 836 699 |
| Sous total II Fonds dédiés | 211 656 | 727 350 |
| Sous total III Provisions | 646 192 | 378 096 |
| Sous total IV Dettes | 4 967 403 | 3 025 854 |
| TOTAL PASSIF | 10 218 954 | 8 967 999 |

Nos fonds associatifs, hors subventions d'investissement, sont de 2 357 K€, à comparer à 2 521 k€ au 31/12/2020. Ces fonds sont composés principalement de réserves pour projets associatifs pour 820 k€ et de fonds en report à nouveau pour 1 543 k€, desquels il faut déduire le résultat négatif de 164 k€ de l'exercice 2021.

Même si les fonds propres sont impactés à la baisse par les pertes des derniers exercices, ils restent à ce jour importants.

Conformément à la décision prise à l'assemblée générale de 2021, le solde du résultat 2020 de 422 k€ a été affecté en « report à nouveau ».

Les subventions d'investissement nettes s'élèvent à 2 037 k€ contre 2 316 k€ au 31/12/2020.

Les provisions pour risques et charges sont en augmentation et passent de 378 k€ au 31/12/2020 à 646 k€ au 31/12/2021 du fait du complément de provision sur l'arriéré du loyer à verser à la ville de Paris.

Les fonds dédiés sont en forte diminution et passent de 727 k€ au 31/12/2020 à 212 k€ en fin d'exercice. Les comptes à fin 2021 intègrent principalement un fonds dédié sur la subvention matériel Haute Performance (147 k€), l'ensemble du matériel n'ayant pu être acheté avant le 31

décembre, même si les commandes sont passées ; et un fonds dédié lié au partenariat AGEFIPH (50 k€).

Les dettes d'exploitation sont en augmentation passant de 3 026 k€ au 31/12/2020 à 4 967 k€. Ceci s'explique par plusieurs mouvements : remboursement emprunt pour 80 k€, dettes fournisseurs (+ 958 k€ dont + 476 k€ Mairie de Paris, + 193 k€ factures non parvenues s/ JPT), dette fiscales et sociales (+ 461 k€ dont + 184 k€ de TVA s/ partenariats à reverser au Trésor Public, + 183 k€ liés aux versements des primes des JPT *via* bulletin de salaires) ainsi que par l'augmentation des AUTRES DETTES (600 K€ à reverser au COMAP23).

III) Informations sur La Résidence Internationale de Paris (filiale)

Notre filiale, la Résidence Internationale de Paris, a vu ses difficultés perdurer en 2021, avec une mise en redressement judiciaire le 10 août 2021.

En ouvrant cette procédure de redressement judiciaire le 10 août 2021 à l'encontre de la RIP, le Juge a placé la RIP sous période d'observation de 6 mois, renouvelable et a nommé Maître MIROITE administrateur judiciaire dont l'objectif est de trouver une solution pour pérenniser les emplois et sauver l'entreprise ; Maître MIROITE présentera au juge courant avril, des dossiers de repreneurs intéressés.

De notre côté, les équipes de la Fédération et de la RIP, avec l'appui d'experts en hôtellerie, sont mobilisées pour présenter au juge des dossiers de reprise de la RIP en mandat de gestion.

Dans les comptes de la Fédération, toutes les créances de la RIP antérieures au règlement judiciaire (le compte courant pour 532 k€ et le compte client 669 k€ HT) sont dépréciées à 100%.

La Fédération s'était portée caution de la RIP auprès de la Société générale, en garantie de l'emprunt souscrit pour la rénovation des chambres en 2015. A ce jour, il reste 877 k€ de capital à rembourser auquel il convient d'ajouter les intérêts jusqu'à la fin du remboursement de l'emprunt, soit au total 978 k€. Compte tenu de la situation et des retours sur l'intérêt que des repreneurs potentiels portent à notre filiale, nous n'avons pas provisionné dans les comptes de la Fédération cette dette.

IV) Perspectives d'avenir

Contexte

La poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 reste une incertitude pour la programmation des activités de 2022.

Néanmoins la Fédération a prévu de participer à l'organisation d'événements internationaux pour aider nos athlètes à préparer les JP de Paris, mais aussi pour contribuer à la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap.

De grands événements nationaux ou internationaux sont prévus sur 2022 :

- JNA initialement prévus en avril 2021, reportées en juin 2022 à Tourcoing ;
- HOP initialement prévu début mai 2021, reporté en juin 2022 à Paris ;
- Championnat d'Europe de Rugby fauteuil en février 2022 à Paris (qui a été organisé avec l'association CAP SAAA et qui a vu le sacre de l'équipe de France) ;
- Tournoi international de Tennis de Table en mai 2022 à Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Championnat du monde de Cyclisme sur piste en octobre 2022 à Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Championnat de Boccia, ...

Et nous commençons à travailler sur l'organisation des Championnats du monde de para-athlétisme qui se dérouleront à Paris au stade Charléty en juillet 2023.

Il faut noter que, pour gérer cet événement qui accueillera 2 500 personnes pendant 3 semaines et dont le budget est très important à un an des JP de Paris 2024, une association spécifique a été créée, le COMAP (Comité d'Organisation des Mondiaux d'Athlétisme de Paris 2023).

Les recettes des licences sont revenues à un niveau plus habituel en 2021 ; il faut poursuivre les efforts pour les développer et accroître aussi le nombre de clubs adhérents.

En ce qui concerne les partenariats financiers, l'année 2021 a permis d'en concrétiser de nouveaux très intéressants, comme notamment ceux signés avec le groupe Covéa, devenu Grand partenaire, ou avec l'AGEFIPH, Decathlon ou encore le Lion's Club ; d'autres partenariats sont en cours de finalisation (Apicil, Lourmel par exemple).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie en 2022, surtout sur les Achats, des études ayant été initiées en ce sens.

En revanche la reprise de l'inflation et la dégradation du pouvoir d'achat, ainsi que des sous-effectifs notoires, par exemple en Comptabilité, nous obligent à anticiper une hausse des frais de personnel.

Enfin, la situation financière de la RIP reste un sujet de préoccupation tant qu'une solution pérenne n'est pas trouvée.

V) Evènements survenus depuis la clôture

L'année 2022 démarre mieux que l'année 2021, avec les Jeux Paralympiques de Pékin qui ont vu la réussite de nos athlètes.

Les projets ne manquent pas pour la Fédération, même si la poursuite de la pandémie de la COVID-19 continue à impacter l'organisation des services et la vie de la FFH.

La situation financière de la RIP reste un sujet sensible, la mission de l'administratrice judiciaire se terminant en août 2022. Il faut donc trouver une solution pérenne acceptable pour la Fédération avant cette date.

VI) Proposition d'affectation du résultat

Les comptes 2021 (bilan, compte de résultat et annexes) vous seront soumis pour approbation après que vous aurez entendu le rapport de Madame Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM, Commissaire aux Comptes de notre Fédération.

L'assemblée générale devra ensuite se prononcer sur l'approbation des comptes et sur la proposition d'affectation du résultat en Report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la perte de l'exercice de 163 820 euros en partie sur la Réserve Tokyo, dont le montant est de 137 348 €, et le reste, soit 26 472 €, en report à nouveau.

Si l'Assemblée Générale vote l'affectation du résultat proposée :

- les réserves pour projet passeraient à 682 500 € ;
- le report à nouveau passerait à 1 516 775 € ;
- et le total de fonds propres à 2 357 094 €.

VII) Couverture des besoins de Trésorerie

Dans le respect de la réglementation régissant la Fédération, toute ouverture de prêt doit être approuvée en Assemblée Générale.

Compte tenu des résultats déficitaires des 4 dernières années, de l'autofinancement des investissements depuis 2014, du décalage récurrent entre les encaissements des licences et de la subvention ANS, la Fédération a besoin de recourir à une facilité de trésorerie pour faire face à ses besoins en fonds de roulement.

D'autre part en 2022, la Fédération affiche sa volonté de finaliser la négociation de sa dette de 1 170 k€ avec la Ville de PARIS et devra payer une somme importante, que nous espérons comprise entre 500 et 800 k€.

Dans ces conditions, il est proposé à l'AG de se prononcer sur l'autorisation donnée au Bureau de la Fédération de souscrire une facilité de trésorerie (découvert bancaire) limitée à 150 k€ et de souscrire un emprunt de trésorerie limité à 800 k€ permettant à la Fédération de régler le litige avec la Ville de Paris sur le loyer.

VIII) Conclusion générale sur l'exercice comptable

La poursuite d'une gestion saine et maîtrisée reste un impératif.

La volonté de développer l'activité sportive et le sport de haut niveau nécessite des moyens financiers que la Fédération doit continuer à rechercher.

Mais l'équilibre budgétaire doit aussi passer par le renoncement à certaines dépenses quand les ressources ne sont pas disponibles et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il faudra donc poursuivre la recherche de nouveaux partenaires pour pérenniser et accroître les ressources de la fédération et aider au financement des manifestations exceptionnelles de façon à ce qu'elles soient a minima à l'équilibre, et si possible légèrement bénéficiaires pour financer les autres activités de la Fédération.

Dans le même temps il est important de se caler avec l'ANS sur les capacités financières limitées de la Fédération qui ne permettent malheureusement pas de suivre l'augmentation forte des subventions liées à certains projets Haute Performance dans le cadre de la préparation des JP de Paris.

La remarque de l'année dernière sur le respect des procédures ou leur évolution reste de rigueur : « une attention particulière doit être portée à l'application des procédures administratives et financières telles que définies dans notre règlement financier, en mettant à jour le règlement financier si nécessaire pour tenir compte des évolutions des organisations et des outils ».

Il faut aussi poursuivre la capacité de pilotage en mettant en place un suivi plus strict, harmonisé et régulier des dépenses.

Pour cela il faut aussi continuer à renforcer les liens transversaux entre la DTN et les équipes du DG, pour mieux partager ensemble les travaux réalisés par chacun sur le budget et le suivi des dépenses.

Fait à Paris, le 31 mars 2022
H. du Jeu
Trésorier Général